

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal

1. Préambule

La commission s'est réunie le 21 janvier 2013 à la Salle de conférences, Château cantonal, à Lausanne. Sous la présidence de M. Philippe Vuillemin, elle était composée de Mmes Fabienne Despot et Brigitte Crottaz, et de MM. Jean-François Cachin (qui remplace M. Marc-Olivier Buffat), Philippe Germain, Laurent Ballif, Nicolas Rochas Fernandez, Yves Ravenel et Raphaël Mahaim. M. Marc-Olivier Buffat était excusé.

Ont également participé à cette séance :

Mme Béatrice Métraux, Cheffe du DINT, et M. Jean-Luc Schwaar, Chef du SJL.

M. Cédric Aeschlimann a tenu les notes de séance.

2. Position du postulant

Le postulant souligne que la fusion entre le Tribunal cantonal, l'ancien Tribunal administratif et le Tribunal des assurances sociales avait pour but de favoriser l'interdisciplinarité et les contacts. Or le maintien de ces instances sur trois sites différents va à l'encontre de ce qui fut désiré, ce qui contrevient manifestement à la règle d'or du théâtre antique : unité de temps, de lieu et d'action. Il voit un site unique pourquoi pas à l'Hermitage et estime qu'après le nouveau Parlement dévolu au Grand Conseil, La Justice ne peut qu'avoir droit à son Palais rénové et agrandi ou construit en d'autres lieux.

3. Position du Conseil d'Etat

La réunification des tribunaux est un « long fleuve tranquille » interrompu par des « chutes dantesques » appelées « priorités des investissements » et « maîtrise budgétaire ». C'est ainsi que de Charybde en Scylla, l'esquiffe avance gaillardement vers le programme de législature 2017-2022 par cette phrase finale du Conseil d'Etat : il se déclare ouvert à la discussion sur le TC mais retient les urgences qui sont les siennes, soit les crédits pénitentiaires, l'informatique et la modification des dispositions légales sur les tutelles et curatelles entre autres.

4. Discussion générale et bien-fondé du postulat

D'un bel élan et en 35 minutes seulement, les commissaires disent leur enthousiasme à soutenir ce postulat, gage de fructueuses discussions à venir entre les partenaires juridiques et politiques concernés, dont le sens du débat et la capacité de se projeter dans le futur est unanimement reconnu. Le rapporteur a, comme lausannois, une pensée émue à l'évocation de ses concitoyens, friands de référenda surtout s'il devait s'agir de l'Hermitage.

Le postulant, charmé de l'accueil fait à son texte, pense qu'il est démesuré à ce stade de fixer un ordre de marche et des consignes rigides et propose généreusement au Conseil d'Etat un délai plus long qu'usuellement pour traiter son postulat.

Le Conseil d'Etat, touché par cette attitude magnanime, propose un rapport intermédiaire à 12 mois, et espère qu'en 24 mois au total, il pourra y répondre.

Finalement et l'un dans l'autre au vu des délais, voici que le programme de législature 2017-2022 a bien trouvé son premier objet : l'esquiffe est arrivé à bon port !

5. Votes de la commission

Prise en considération du postulat

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Délai de 12 mois pour un rapport intermédiaire

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Lausanne, le 5 avril 2013

Le rapporteur :
(signé) *Philippe Vuillemin*